



Centre d'approvisionnement – bureau d'Ottawa
Salle 9N089A, 9^e étage
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

mardi le 19 février 2019

ADDENDA n° 2

Objet : **Invitation à soumissionner n° FP802-190012**

Titre : **Construction d'un entrepôt à batteries, Sorel, Quebec**

Lieux des travaux: **Sorel, Québec**

Date de clôture : **mercredi le 27 février 2019@ 14 hrs (HNE)**

Madame, Monsieur,

À la suite de l'invitation susmentionnée à soumissionner, cet **addenda numéro 2** est pour informer les soumissionnaires éventuels des modifications suivantes :

Question 1 :

Concernant cet appel d'offre, nous n'avons trouvé aucun endroit où il est indiqué une hauteur pour le bâtiment (entrepôt à batteries), serait-il possible de nous fournir cette information?

Réponse 1 :

Tel qu'il est indiqué dans la section B2030, article 2.3 portant sur les portes extérieures, il est requis de fournir une porte de garage ayant une hauteur minimale de 8 pi (2440 mm). Pour ce qui est de la hauteur totale du bâtiment, elle devra être suffisante afin que la porte garage, la structure ainsi que les mécanismes demandés puissent être fonctionnels. Le tout en conformité avec les codes de construction en vigueur citées dans les onglets de performance du devis.

Question 2 :

Je ne retrouve pas dans la documentation : les plans électrique et mécanique pour voir le détail des systèmes incendies et système fixe ?

Réponse 2 :

Il n'y a pas de plans puisque c'est un devis de performance, l'entrepreneur doit faire son concept et des plans scellés par un ingénieur membre de l'OIQ.



Question 3:

Clarifier les items requis en acier inox svp? Soit les pentures, galets, ressort torsion, grosseur des rail 2" ou 3", arbre de commande, vis en inox, etc.?

Réponse 3 :

Tel que mentionné dans la section B2030, la quincaillerie des portes de garage ainsi que les portes piétons sont de qualité industrielle standard. Le rail de la porte de garage peut avoir 2 po considérant les dimensions de la porte.

Question 4:

Pouvez-vous préciser les raccordements en mécanique et en électricité à faire ainsi que l'emplacement des raccordements pour le bâtiment?

Réponse 4 :

Raccordement électrique : L'ensemble des conduits devront sortir de 1 500 mm à l'extérieur du bâtiment. Le raccordement final sera octroyé dans un autre mandat. Le raccordement sera sous-terrain. Prévoir un conduit supplémentaire vide afin de permettre des raccordements électriques futurs.

Raccordement de plomberie : Le tuyau de branchement devra sortir de 1 500 mm à l'extérieur du bâtiment. Le raccordement final sera octroyé dans un autre mandat. Le raccordement sera sous-terrain.

Cordialement,

Ginette Aliaga

Agent en approvisionnement et en passation de marchés
Centre d'approvisionnement, Services du matériel et des acquisitions
Opérations financières et Gestion du Matériel
Pêches et Océans Canada
200, rue Kent, 9N089A, Ottawa, ON, K1A 0E6
Courriel : Ginette.Aliaga@dfo-mpo.gc.ca